L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 30 NOVEMBRE 1878. 52me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI 30 NOVEMBRE 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Guimonth, à 11 heures, à l'Hôtel Verandah Conti, No 25, tout le contenu (meubles et autres) du dit hôtel.

Par G. Valeton, au No 66 rue Dumaine, froid à l'eau-de-vie.

Par D. E. Murphy & Son, sur la Levée devant la rue Poydras, Bacon, épaules.

☞ Epaules — Côtes. — Voyez l'annonce d'encan de D. E. Murphy & Son, encanteurs.

LE PROJET DE Traité de commerce franco-américain.

Le comité français de la conférence franco-américaine tenue à Paris en août dernier, a entrepris après les séances de cette conférence, une croisade très active en faveur du projet de traité adopté par elle pour être présenté aux parlements des deux pays. Le télégraphe nous a rendu compte des visites faites par M. Léon Chotteau et ses collègues aux principales villes de France et de l'accueil favorable accordé généralement par les chambres de commerce au traité projeté.

Il était réservé à la Nouvelle-Orléans de donner le signal d'un mouvement analogue de propagande aux Etats-Unis. La décision prise par le comité permanent de trente de présenter à la grande convention commerciale qui doit se réunir le 3 décembre à la Nouvelle-Orléans, le rapport de ses délégués à Paris avec le projet de traité et le tableau annexé, va donner de suite à l'affaire une grande publicité et mettre les représentants d'un grand nombre de villes commerçantes des Etats-Unis en mesure de se prononcer sur la nécessité d'un traité.

On pense que la convention comprendra près de six cents délégués de tous les points de l'Union. Avec un pareil point de départ, le mouvement en faveur d'un traité de commerce prendra rapidement des proportions imposantes. Une fois l'attention attirée sur les conditions actuelles des relations douanières entre les deux pays, conditions si peu connues généralement, les industriels américains comprendront bien vite tout l'intérêt qu'ils ont à voir abaisser les barrières qui leur ferment les marchés français.

Toutes les industries qui ont besoin de débouchés devront entrer dans le mouvement et contribuer à exercer une pression sur le Congrès, pour obliger les mandataires du pays à faire cesser un état de choses qui est aussi nuisible aux intérêts des producteurs qu'à ceux des consommateurs.

La séance du comité de trente dont nous donnons ci-dessous le compte-rendu est le premier écho que l'Amérique renvoie aux Chambres de commerce de France qui ont déjà endossé le projet.

COMITÉ DE TRENTE
Sur un Traité de Commerce entre la France et les Etats-Unis.

Séance du 29 novembre 1878.

Le comité de trente membres nommé par la Chambre de Commerce de la Nouvelle-Orléans, la Bourse au Coton et la Chambre Syndicale Consultative du commerce français, pour s'occuper de la question d'un traité de commerce entre les Etats-Unis et la France, s'est assemblé hier soir à la Bourse au Coton, sous la présidence de M. John B. Lafitte, M. Hester remplissant les fonctions de secrétaire.

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. F. Limet a donné lecture du rapport ci-dessous reproduit des délégués du comité à la conférence franco-américaine de Paris. Il a lu les bases du projet de traité et un tableau comparatif contenant la liste des articles admis en France en franchise, des articles prohibés sous le tarif général, et il a donné quelques explications établissant que pour la plupart des articles non prohibés, le tarif général actuel équivaut à une prohibition.

Sur motion, le rapport a été reçu, et l'impression du rapport, du projet de traité de commerce et du tableau comparatif, en brochure à mille exemplaires, a été ordonnée.

Il a été résolu que le comité de trente en corps présenterait par l'intermédiaire de son président les documents dont l'impression a été ordonnée, à la convention commerciale qui doit se réunir à la Nouvelle-Orléans le 3 décembre, et que les membres du comité appuieraient le projet de traité devant la convention.

Sur motion de M. Coutin, des remerciements ont été votés aux délégués du comité qui ont pris part à la conférence à Paris, pour la manière habile dont ils ont rempli leur mission.

Le comité s'est ensuite ajourné jusqu'à nouvel appel du président.

RAPPORT

Au Président et aux membres du Comité permanent de Trente de la Nouvelle-Orléans, sur la réciprocité commerciale entre les Etats-Unis et la France.

Messieurs,

Avant de vous présenter leur rapport sur les travaux de la Conférence franco-américaine de Paris, vos délégués désirent constater les nombreuses marques de courtoisie dont les représentants du commerce américain ont été l'objet de la part du comité français en général et de la part de plusieurs de ses membres individuellement, parmi lesquels nous nous plaisons à mentionner l'honorable M. Ménier, député, président du comité français, M. Foucher de Careil, sénateur, M. Wilson, député, M. Lalande président de la Chambre de Commerce de Bordeaux, etc. Nous ne devons pas oublier non plus le ministre du commerce et de l'agriculture, M. Teisserenc de Bort, qui a reçu avec la plus grande courtoisie les délégués des Etats-Unis. Nous avons cru devoir témoigner ici notre reconnaissance pour les invitations et les fêtes offertes par les membres du comité français individuellement et pour le splendide banquet donné au Grand Hotel par le dit comité collectivement aux délégués américains à la fin des séances de la Conférence.

Nous devons également des remerciements au général Noyes, ministre américain et envoyé plénipotentiaire à Paris, pour sa courtoisie et son obligeance.

Ce devoir rempli, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport suivant :

A leur arrivée à Paris au mois de juillet dernier, les délégués américains ont été invités par un avis dans les journaux à se rapporter au siége de la conférence au Grand Hotel, où des salons furent mis à leur disposition. Voici les noms de ceux de vos délégués qui se sont fait enregistrer : l'honorable Louis Bush, MM. F. [illegible] et A. Carrière. [illegible] a prié M. F. Limet [illegible] de ses membres, le [illegible], pour préparer un [illegible] bases d'un traité de [illegible] Etats-Unis et la France [illegible] soumis par ces deux [illegible] étudié avec soin par chacun [illegible] séparément, puis révisé [illegible] de conférence, et après [illegible] diverses modifications et changements a été adopté finalement comme [illegible] à soumettre à la conférence [illegible] convoquée à Paris pour le 7 [illegible]

Le comité français ayant publié périodiquement des bulletins contenant toutes les matières qui se rattachent à l'objet de sa formation, nous vous référons aux Bulletins Nos 9 et 10, annexés au présent rapport, pour les comptes-rendus officiels des séances de la conférence franco-américaine sur un traité de commerce, séances tenues à Paris les 7 et 9 août 1878.

Dans le bulletin No 9, vous trouverez l'organisation des deux comités et les adresses et discours d'ouverture et de bienvenue. Le sénateur Eustis, président du comité central à Washington, n'ayant pu se rendre en France, et le sénateur Butler, de la Caroline du Sud, désigné pour le remplacer, ayant télégraphié qu'il était retenu par ses travaux comme membre du comité sur l'organisation de l'armée, les délégués américains s'organisèrent en nommant pour leur président M. Pollok, de Washington, premier vice-président; MM. Nathan Appleton et Félix Limet furent maintenus comme vice-président et l'honorable Louis Bush, de la Nouvelle-Orléans fut nommé secrétaire.

Dans le bulletin No 10 se trouvent le projet de traité de commerce entre la France et les Etats-Unis, intitulé "Mémoire par les membres de la conférence franco-américaine au Congrès des Etats-Unis à Washington et aux Chambres françaises," ainsi que le compte-rendu abrégé des discussions. Le projet a été adopté et nous vous référons au texte ci-après annexé pour les dispositions qu'il renferme.

Nous appelons spécialement votre attention sur un tableau qui, sur la proposition d'un de vos délégués, M. F. Limet, a été préparé par un comité spécial, et qui indique "les droits comparatifs sur les principaux articles d'échange sous le tarif général et le tarif conventionnel de la France et aussi sous le tarif des Etats-Unis."

Rien ne démontre plus clairement que ce tableau la nécessité qu'il y a pour l'industrie américaine à ce qu'un traité de commerce soit conclu avec la France.

Tandis que le tarif général prohibe l'entrée d'un grand nombre d'articles manufacturés américains, la plupart des autres articles sont virtuellement exclus de l'importation par les différences excessives existant entre le tarif général qui régit les importations des Etats-Unis et le tarif conventionnel, les droits du premier tarif étant doubles, triples, quadruples et dans quelques cas quintuples de ceux du second.

Le projet présenté, stipule que les produits et les articles manufacturés américains seront admis en France aux droits du tarif conventionnel actuel, ce qui mettra ce pays sur le même pied que les nations actuellement les plus favorisées.

Vos délégués ont fait excepter le sucre des dispositions du traité, dans le but d'éviter de fortes objections et aux Etats-Unis et en France où les droits de douane sur cet article sont encore plus élevés qu'ils ne le sont dans ce pays.

Le tableau susmentionné contient une liste intéressante de tous les articles admis en franchise ou à des droits purement nominaux sous les tarifs actuels; nous appelons votre attention sur cette liste.

A la fin de la session de la conférence franco-américaine, M. Léon Chotteau accompagné de M. Dutemple, secrétaire du comité français, de M. Ernest Brulatour secrétaire du comité central de Washington, et de ceux des membres français ou américains du comité qui ont pu se joindre à eux, a entrepris de visiter les principales places de commerce en France, dans le but d'obtenir leur appui en faveur du traité projeté.

Ils ont déjà visité, d'après nos informations télégraphiques, Chalons, Dijon, Lyon, Marseille, Rheims, Lille et probablement plusieurs autres villes et ils ont été partout accueillis avec faveur.

Il serait important qu'un mouvement analogue de propagande fût fait de ce côté de l'Atlantique afin de faire comprendre au Congrès la nécessité de réviser nos lois de douane de façon à faciliter la conclusion des traités de commerce.

Les parlements des deux pays pourraient en effet se laisser détourner par des préoccupations et des considérations politiques, de l'attention à donner aux questions commerciales.

Nous croyons devoir appeler votre attention sur le fait que la France est éminemment l'une des nations les plus prospères du Continent, que le peuple français regarde les Etats Unis comme la nation avec laquelle il désire le plus particulièrement établir d'intimes relations de commerce et d'amitié, et nous suggérons respectueusement qu'il est de l'intérêt de notre peuple de développer, par des liens commerciaux plus resserrés, des relations propres à assurer un débouché à quantité de nos produits dont l'importation est prohibée ou virtuellement prohibée par le tarif général de ce pays.

Nous vous suggérons aussi respectueusement d'examiner s'il ne convient pas de soumettre à la convention commerciale qui doit s'assembler dans cette ville le 3 décembre, le projet de traité de commerce adopté par la conférence franco-américaine à Paris et d'appeler son attention sur les conditions anormales de la législation douanière actuelle qui ferment en fait les marchés de France aux produits de l'industrie américaine.

Ayant rempli leur mission à Paris, vos délégués vous soumettent les résultats des travaux de la conférence franco-américaine, afin que vous puissiez adopter les mesures que leur examen vous fera juger nécessaires.

Nouvelle Orléans 29 novembre 1878.
(Signé) Félix Limet,
Louis Bush,
Antoine Carrière.

LE PROJET DE TRAITÉ.

Comme nous avons déjà publié dans l'*Abeille* du 29 août dernier, le texte entier du mémoire de la conférence franco-américaine, nous nous contenterons de reproduire ici les bases du traité.

I.—Le gouvernement de la République française, s'il est favorable à ce projet, s'engage à admettre, pendant la durée du présent traité, les produits naturels et ouvrés d'origine et de manufacture des Etats-Unis, importés des Etats-Unis en France, aux taux des droits du tarif conventionnel, tel qu'il résulte des traités conclus entre la France, la Grande-Bretagne et d'autres pays.

II.—Les droits *ad valorem* stipulés par le présent traité seront calculés sur la valeur au lieu d'embarquement de l'objet importé. Ils seront convertis dans la mesure du possible, en droits spécifiques.

Pour la perception des droits *ad valorem*, l'importateur fera, au bureau de la douane, une déclaration écrite, constatant la valeur et la qualité des marchandises importées. Si l'Administration de la douane juge insuffisante la valeur déclarée, elle aura le droit de retenir les marchandises, en payant à l'importateur le prix déclaré par lui, augmenté de 10 0/0 et de la valeur du fret et de l'assurance.

Ce paiement devra être effectué dans les dix jours qui suivront la déclaration, avec restitution des droits s'il en avait été perçu.

III.—Le Président des Etats-Unis, s'il favorise ce projet, et en vue de le compléter, recommandera au Congrès de Washington l'adoption d'un projet de loi réduisant dans les proportions suivantes les droits à percevoir sur les produits français importés en Amérique :

1° Réduction de 30 0/0 sur les droits à percevoir à l'importation de tout objet ne payant pas plus de 40 0/0 *ad valorem* ou une réduction équivalente sur les droits spécifiques.

2° Sauf les exceptions ci-après dénommées aucun droit ne pourra dépasser 30 0/0 *ad valorem*.

3°—Quant à la soie, tous les articles qui payent actuellement 60 0/0, ne paieraient plus que 50 0/0 pour la première année, 40 0/0 pour la seconde, et 30 0/0 pour la troisième; ce taux de 30 0/0 sera maintenu pendant la durée du traité.

4° A l'égard des vins en cercles, réduction des droits à 20 cents par gallon.

5° Pour les vins en bouteilles, réduction à 50 cents par douzaine.

6° Pour les spiritueux, réduction à un dollar par gallon.

7° Le présent traité ne s'applique pas aux sucres et mélasses.

IV.—Il est entendu entre les deux gouvernements contractants que si l'un d'eux juge nécessaire d'établir un droit d'accise ou un impôt sur un article de production ou de fabrication nationale, l'article similaire étranger pourra être immédiatement grevé, à l'importation, d'un droit égal.

V.—Chaque gouvernement se réserve la faculté d'imposer, sur tout article mentionné dans le présent traité ou sur tout autre article, des droits de débarquement ou d'embarquement affectés à la dépense des établissements nécessaires au port d'importation et d'exportation.

Mais, en tout ce qui concerne le traitement local, les droits et les frais dans les ports, les bassins, les docks, les rades, les havres, et les rivières des deux pays, les privilèges, faveurs ou avantages qui sont ou seront accordés aux bâtiments nationaux sans exception ou à la marchandise qu'ils exportent ou importent, le seront également aux bâtiments et aux équipages de l'autre pays, ainsi qu'aux marchandises qu'ils importent ou exportent.

VI.—Les citoyens de l'une des deux Républiques contractantes jouiront, sur le territoire de l'autre, de la même protection que les nationaux, pour tout ce qui concerne la propriété des marques de commerce, et des dessins de fabrique de toute espèce.

VII.—Le présent traité sera en vigueur pendant dix années. Durant cette période, les deux gouvernements s'interdisent d'élever les droits de douane sur les marchandises provenant des deux pays respectivement au delà des taux établis par la législation en vigueur et par le présent traité.

VIII.—Les deux gouvernements se réservent la faculté d'introduire, d'un commun accord, dans ce traité, toutes les modifications, dont l'utilité serait démontrée par l'expérience, qui ne seraient pas en opposition avec son esprit ou ses principes et qui tendraient à développer les relations de commerce et d'amitié qui ont si longtemps existé entre les deux Républiques.

Comité de secours de l'Union française.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1878.

Conformément à une convocation, les membres du comité de secours formé sous les auspices de l'Union française se sont réunis hier soir au local de cette société, sous la présidence de M. E. Larue.

M. F. Tujague, secrétaire trésorier, a donné, au nom du comité d'organisation, lecture du rapport des opérations qu'on trouvera ci-dessous avec le certificat de vérification des comptes du trésorier.

Le rapport a été reçu et approuvé.

M. E. Larue, président de l'Union française, a répondu au rapport en adressant des remerciements aux membres du comité d'organisation.

Sur motion il a été résolu qu'une lettre serait adressée à la famille du docteur Landry, pour lui transmettre les regrets sincères et les compliments de condoléance de l'Union française à l'occasion de la perte douloureuse qu'elle vient de faire.

M. Guillemet a présenté à l'Union française un tableau calligraphique destiné à perpétuer le souvenir des travaux du comité et contenant les noms de tous ceux qui ont participé à son œuvre pendant l'épidémie de 1878.

L'assemblée s'est ensuite ajournée.

A M. le Président et à MM. les Membres de l'Union Française.

Messieurs,

Le Comité de secours organisé sous vos auspices, en vue de l'épidémie qui vient de décimer le Sud, a l'honneur de vous rendre compte de sa mission.

Son œuvre se résume ainsi :

Nombre de malades soignés à la Nlle Orléans et à la campagne du 1er septembre au 25 novembre 763

Nos soins comprenaient : services médicaux, garde-malades et médicaments.

Nombre de funérailles faites à nos frais 52

Nombre de familles secourues en argent ...... 364 représentant 2136 personnes

Secours en nature :

Livré à 3172 personnes........	33,820 rations.
Bons de pain........	152
Viande fraîche........	1,675 livres
Bons de pension pour........	336 journées.
Bons de charbon pour........	500 barils.
Le Comité a distribué en outre : couvertures........	108 paires.
Vêtements complets........	12
Souliers........	204 paires.

Obligés de tout improviser, même des ressources, nous n'avons pu commencer notre fonctionnement que le 1er septembre,—trop tard pour recueillir notre part des premières souscriptions qui ont été si libérales, on s'en souvient.

Néanmoins, nos appels aux sympathies de nos compatriotes ont partout rencontré des échos chaleureux. De toutes les parties des Etats-Unis nous sont venus des secours, grâce auxquels nous avons pu combattre efficacement, dans notre sphère d'action, les effets du fléau et poursuivre notre œuvre jusqu'à la fin de l'épidémie.

La colonie française de New-York a des titres particuliers à notre reconnaissance. Dans cette grande ville, le concours a été si général, que nous devons comprendre dans nos remerciements tous ceux qui nous ont aidés, et pour lesquels, individuellement, la totalité de nos compatriotes.

La Société Française de Bienfaisance de New-York, en contribuant de ses ressources, mais surtout en centralisant les souscriptions, nous a rendu d'immenses services; et son action a été d'autant plus méritoire, son désintéressement d'autant plus admirable, que pressée elle-même par ses propres misères, elle lui a fallu faire pour ne songer qu'aux souffrances plus cruelles des victimes de la fièvre jaune.

Le Canada, toujours si français par le cœur, a voulu, lui aussi, concourir au soulagement de nos compatriotes et prouver par un nouveau témoignage sa fidélité à la mère-patrie.

La France, dans cette détresse profonde, n'a pas oublié ses pauvres absents. Nous avons vu Paris préleser sur ses plaisirs une part pour les infortunés de la Louisiane, et même ému à ses réjouissances une bonne pensée pour ceux qui souffraient. Le Hâvre, Bordeaux et d'autres villes françaises nous ont aussi envoyé des preuves de leurs sympathies.

Les Américains ne sont pas non plus restés indifférents à nos misères; leur sollicitude s'est étendue indistinctement à tous les malheureux. On ne saurait remplir plus noblement les devoirs de l'hospitalité, et montrer une charité plus généreuse qui est pour tous nos habitants, quelle que soit leur origine, un asile protecteur, un génie tutélaire.

Au nombre de nos bienfaiteurs les plus dévoués, le Comité s'honore de compter M. Wm. M. Evarts, Secrétaire d'Etat à Washington, et M. Ely, maire de New-York, dont la constante bienveillance nous a valu de précieux secours.

Le Comité voudrait pas ce qu'il doit à la coopération continuelle et à l'intervention empressée de M. Max. Outrey, ministre de France aux Etats-Unis.

M. Achille de Courtival, le sympathique titulaire de notre Consulat, qui a suivi avec angoisse toutes nos misères, avait dès le début de ses fonctions, et ne cessait de faire appel à la Municipalité de nos compatriotes, à la Louisiane, en vue de l'épidémie.

Quoique cruellement éprouvée, la Louisiane elle-même a puisé dans sa sollicitude native le courage de nous aider. Parmi les institutions qui nous ont tendu une main secourable, nous devons mentionner en première place à l'Association Catholique qui, à l'inspiration de son essence chrétienne, a puisé largement la charité.

Mais, si les souffrances de nos compatriotes ont provoqué partout des manifestations de libéralité, nous nous plaisons à reconnaître qu'elles le devaient, en partie, à la presse française des Etats-Unis qui a si chaleureusement, si parfois si éloquemment, plaidé leur cause.

La presse, dans ces circonstances solennelles,—et nous parlons ici de la presse américaine comme de la nôtre,—a montré son élévation de vues, sa générosité d'instincts; elle a prouvé ce qu'elle peut, lorsqu'elle met au service d'une bonne œuvre sa puissance d'impulsion et ses moyens de propagande. Les organes des populations franco-américaines ont dignement tenu leur rang dans cette croisade contre le malheur. Grâces leur en soient rendues !

Autour de nous et dans notre sein, nous avons trouvé les concours les plus courageux, les dévouements les plus dignes d'éloges.

Nous signalons à votre reconnaissance MM. les docteurs Layton, Landry, Toustre, Havs, Lichê, Jogès, Borjot, Castéllanos, Dupaquier, Jackson, de Bonnet, Piquès, et E. de Villeneuve, qui ont offert gratuitement leurs services et soigné avec un zèle des plus louables nos malades pendant l'épidémie.

Nous devons mentionner aussi la générosité de MM. les pharmaciens St. Cyr-Ponreade, Marcel Majeau E. Laplace, Adrien Roret, qui nous ont fourni à titre gratuit des médicaments.

Nous sommes redevables du transport gratis à la campagne de nos infirmiers et de nos gardes-malades, à M. Geo. Pandely, surintendant du chemin de fer de Morgan et à ses officiers, au capitaine J. F. Aucoin, du steamer "Henry Tête" et à M. Aug. Bohn, propriétaire du steamer "New Camelia".

Ajoutons que nos malades de la ville et des campagnes se souviendront longtemps de la sollicitude toute paternelle dont les ont entourés M. Léon Médal, chef-infirmier, et ses aides, MM. G. Chapard, C. Asêma, J. L. Rével, Achille Lefond, C. Bruyar, A. Dudoussat, C. Gouzy, Ernest Marchand, J. Anglade, intrépides volontaires, disputant avec énergie au fléau les victimes qu'il ne cessait de frapper.

Pour reconnaître dignement tous les services rendus, tous les actes d'abnégation, et nous permettons de le dire, de courage, il faudrait plus que des paroles,—il faudrait des témoignages matériels de notre gratitude. Nous avons dû cependant nous en tenir à de simples remerciements. L'argent qui nous a été confié était un dépôt sacré,—le trésor des pauvres,—que nous ne pouvions affecter qu'au soulagement des pauvres. Nous l'avons respecté. Ceux qui ont souffert pour notre œuvre le plus de dévouement sont les premiers à partager nos scrupules.

Et maintenant, Messieurs, le Comité, parvenu au terme de sa mission limitée à l'existence de l'épidémie, remet entre vos mains, avec ce qui reste du fonds de secours, le soin des misères qui ont encore besoin d'être soulagées et qui malheureusement ne disparaîtront pas le complètement. L'Union Française doit recueillir notre modeste héritage, car elle continue notre œuvre et reste sur la brèche.

Nous faisons suivre ce compte-rendu de tous les documents relatifs à nos recettes et à nos dépenses, avec pièces à l'appui pour tous ces débours, vérifiées et déclarées correctes par un comité d'examen nommé à cet effet par l'Union Française. Nous vous prions de conserver dans vos archives ces souvenirs d'une époque si féconde en douleurs et qui se gravera au fond de nos mémoires comme un pénible cauchemar.

Encore un mot, Messieurs. Nous désirons terminer par un souhait, la dernière communication qui émanera de votre Comité de Secours.

Nos compatriotes de la Louisiane ont vu à l'œuvre l'Union Française; ils n'ignorent pas quels services elle a rendus, au milieu de cette calamité; ils savent qu'elle a pour règle et pour but uniques d'étendre son assistance à tous les Français nécessiteux de notre colonie :—nous leur demandons de l'aider à poursuivre et à développer sa mission tutélaire; nous leur demandons de la mettre, par leur concours, en mesure de soutenir les faibles, de protéger les malheureux, de soulager enfin toutes les infortunes françaises qui mériteront d'être secourues; et nous espérons que ce vœu,—le dernier de votre Comité,—ne sera pas sans écho parmi la colonie française de la Louisiane.

Pour le comité général de secours,
Le comité d'organisation :
L. BELLAGUET, Gérant du Consulat.
L. WALZ,
H. SALOMON,
F. JAUFROID,
A. GUILLEMET,
A. DOUSSAN.
Pour le Comité,
F. TUJAGUE,
Secrétaire-Trésorier.

Nlle-Orléans, 29 novembre 1878.

Nous soussignés, membres du Comité d'examen nommé par l'Union Française, déclarons, après vérification, que les comptes de M. F. Tujague, trésorier du Comité de Secours, sont corrects dans tous les rapports.

Signé : EDGAR LARUE, Président de l'Union Française.
F. JAUFROID, 2me vice-président de
A. DOUSSAN, directeur, de
H. SALOMON, secrétaire-trésorier de
A. DUDOUSSAT, membre de

MORT DU JUGE EGAN.

Notre Cour Suprême vient de faire une grande perte dans la personne de M. W. B. Egan, juge associé de cette cour, mort jeudi soir, chez lui, près de Shreveport. Le juge Egan avait en droit une science rare que relevait encore un haut caractère d'équité et d'intégrité. Né en Virginie de parents irlandais, il était venu, il y a trente ans, s'établir à Mont Lebanon, paroisse Bienville, où il se fit bientôt remarquer comme avocat. Il fut élu juge de district avant la guerre et, après la guerre, élu au Sénat d'Etat il y brilla par une très grande facilité de parole et un considérable talent de discussion. Il alla s'établir à Shreveport, il y a huit ou neuf ans, et y exerça sa profession d'avocat jusqu'au moment où il fut nommé juge à la Cour Suprême par le gouverneur Nicholls.

L'hon. juge Egan était âgé de 56 ans. Il laisse une veuve, mais pas d'enfants. Un de nos confrères rapporte qu'il est mort d'une bronchite.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Aujourd'hui, en matinée, "Conrad le Corsaire", sous les jolis traits de Miss Lizzie Webster, et aussi sous son joli et brillant costume. Hier soir, les spectateurs qui étaient fort nombreux, ne pouvaient se lasser de regarder miss Lizzie et son séduisant accoutrement. C'est un succès qui se renouvellera aujourd'hui encore deux fois pour ne plus revenir que l'année prochaine. Nous pouvons en dire autant de Medora et des autres sédaves circassiennes et de toute la troupe qui représente avec talent une série de scènes très décousues et qui se succèdent, pour ainsi dire, avant d'être achevées. Tout cela, nous le répétons, vaut la peine d'être vu.

Dimanche, la troupe d'Evangeline sera remplacée par celle de Jos. Murphy, qui jouera le rôle de Kerry Gow dans la pièce irlandaise de Marsden, pièce très dramatique et remplie de situations intéressantes.

LE CORPS CONSULAIRE FRANÇAIS.—Le rapport de M. Spuller sur le budget des affaires étrangères vient d'être distribué à la chambre. Ce rapport conclut à une augmentation de 300,000 fr.

Le rapport de M. Spuller se termine par quelques considérations générales sur le choix de nos agents diplomatiques que nous croyons devoir reproduire :

En vous proposant d'accorder ces différentes augmentations de crédit, votre commission du budget se croit autorisée à réclamer en votre nom toute la sollicitude des pouvoirs publics pour attirer dans la carrière si éminente et si honorée de la diplomatie politique et consulaire des hommes sérieux et instruits, capables et laborieux, dévoués aux intérêts permanents de la France, mais dévoués aussi aux institutions républicaines que notre pays s'est librement données et auxquelles il s'attache chaque jour davantage; car elles lui ont permis de panser ses blessures, de réparer ses forces, de reconstituer son armée et enfin de reparaître, unie et libre, devant l'Europe et devant le monde, dans tout l'éclat d'une prospérité nouvelle, au milieu des chefs-d'œuvre de l'industrie, des arts et de la paix.

Il est absolument impossible d'admettre que le corps diplomatique et consulaire de la France républicaine reste fermé aux hommes qui ont du mérite, des talents, des lumières et du dévouement à mettre au service du gouvernement de la République; il est encore plus impossible d'accepter que de tels hommes soient, à raison de leur caractère et de leurs opinions franchement favorables à l'ordre établi, repoussés, ajournés, rebutés, découragés par la secrète et lourde opposition des prétendus conservateurs de traditions que personne ne menace dans ce qu'elles ont de nécessaire, de légitime et de respectable.

La commission du budget insiste très vivement sur ce point.

—Le ministre de l'agriculture et du commerce a approuvé la décision du comité relative au tirage de la loterie, décision dont nous avons donné le détail.

On considérera comme *gros lots* ce *tirera à part*, avec le roue de séries et les six roues décagonales, tous les *lots d'une valeur de cinq mille francs et au-dessus.*

Les six roues formant les numéros gagnants dans toutes les séries sont du système Zevort. Elles présentent chacune, sur les dix faces de leur cordon, les numéros 0 à 9. Montées sur le même axe, elles tournent ensemble à des vitesses différentes, et forment un numéro de six chiffres, qui apparaît dans un cadre, très nettement, pour les personnes placées en face de ce cadre.

Le 9 novembre, le dernier billet de loterie a été vendu par les agents du Trésor. Les douze millions sont encaissés.

—On mande de Paris que la nouvelle reproduite par un certain nombre de journaux et donnant comme probable la création d'un ministère spécial des colonies ne paraît pas devoir se confirmer.

Il est question seulement de créer au ministère de la marine une grande direction des colonies et de la marine marchande, à laquelle serait rattachée la direction du commerce extérieur, qui est en ce moment au ministère du commerce.

On veut donner une impulsion plus forte à la colonisation et favoriser le développement de la marine marchande, que les Chambres semble décidées en principe à doter de ressources nouvelles.

—On écrit de Naples à l'*Italie* :

Décidément, la grande éruption du Vésuve est commencée et semble devoir prendre des proportions considérables. Dimanche, la lave sortait sur une largeur de 25 à 30 mètres et descendait vers le terre-plein de l'Atrio del Cavallo.

A sept heures, le fleuve descendit en suivant la direction du nord-nord-est, toujours sur la coulée de 872. De cinq heures et demie à six heures et demie, la tempête mugissait sous nos pieds et éclatait sur Castellamare et les villages environnants. Le cône, tout couvert de nuages, se dérobait, et à peine voyait-on de l'Observatoire la longue traînée de feu, qui, quelques minutes auparavant, se distinguait parfaitement à l'œil nu.

Tout à coup la scène change : les nuages disparaissent, le grand cône apparaît couvert de neige, et sur ce manteau blanc tout miroitant, le fleuve de lave avait déjà franchi 60 mètres. Les parois extérieures de la coulée présentaient une muraille de feu de 5 mètres d'élévation, qui, en s'écroulant à l'issue, s'épandait et ne tardait pas à se diviser en cinq ou six diradiations qui un peu plus loin se rejoignaient de nouveau.

La lave coule sur les cendres, et le sable s'enfonce un peu, se tasse, puis se répand comme un petit lac de feu. L'aspect est imposant, et le contraste singulier de cette éruption violente sur un entourage de neige produit un effet des plus bizarres.

—Un duel parlementaire vient de se dénouer à Pesth de la façon la plus inattendue.

Dans l'une des dernières séances du reichstag, M. Symonyi ayant attaqué très vivement les députés de Siebenburg, l'un de ces derniers, M. Geza Kémeny lui envoya, en leur nom et *ad sien*, un cartel.

Une rencontre au pistolet fut décidée. Sur le terrain, M. Simonyi déclara que sa présence suffisait à la sauvegarde de son honneur et qu'il ne tirerait pas. L'affaire ne pouvait continuer dans ces conditions. On en resta là.

Cette matinée peu sanglante s'est terminée par un déjeuner des plus parlementaires.

—Pour une singulière idée, voici une singulière idée :

"Un monsieur, doué d'un esprit inventif, vient de trouver, assure-t-il, le moyen d'empêcher la fièvre jaune de se propager.

"Etant donné que la terrible épidémie n'atteint pas les montagnes à une altitude de sept cents mètres, il suffit simplement d'installer un certain nombre de ballons captifs dans les endroits où sévit la fièvre jaune, ballons qui porteraient en quelques minutes les malades à la hauteur voulue."

Nous doutons fort que les Américains mettent jamais en pratique ce remède, aussi extraordinaire qu'original.

Respecte ainsi, de vraye ame, il est fait une [illegible] du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Ce sirop dégage l'estomac des coliques, soulage les coliques, règle les intestins, guérit la dysenterie et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents [illegible]

LA "JUNON" AUTOUR DU MONDE.

On se rappelle dit le *Courrier des Etats-Unis*, que le 1er août de cette année est parti de Marseille le steamer français la *Junon*, frété par la *Société des Voyages*, pour transporter une compagnie de touristes autour du monde. La *Junon* est arrivée le 14 de ce mois à Panama après avoir doublé le cap Horn, et visité Gibraltar, Madère, Rio Janeiro, Montevideo, Valparaiso et le Callao. De là elle poursuivra son voyage de circumnavigation en passant par San Francisco, les Iles Sandwich, les Iles Fidji, l'Australie, la Nlle-Calédonie, le Japon, la Chine, l'archipel de la Sonde, les Indes orientales, et elle reviendra dans la Méditerranée par le canal de Suez, pour gagner Marseille après avoir fait escale à Naples. La durée du voyage est estimée à trois cent vingt jours environ.

A peine reposés à Panama, une vingtaine de passagers de la *Junon*, accompagnés du capitaine de St-Clair Stevenson, secrétaire de l'expédition, se sont rendus à Aspinwall, et se sont embarqués à bord du steamer *Acapulco* pour New-York, où ils sont arrivés hier. De New-York, où ils ne feront qu'un court séjour, ils repartiront pour San Francisco en traversant les Etats-Unis, voyage auquel ils consacreront trente jours environ. A San Francisco ils retrouveront la *Junon* et se rembarqueront à son bord.

☞ Le magasin meilleur marché pour les meubles est le Palais de l'Aigle d'Or, coin Remparts et Perdido, établi en 1870.

—On écrit de Pau au *Figaro* pour signaler le passage dans cette ville du prince Gustave-Adolphe, prince royal de Suède.

C'est à Pau qu'est né le fondateur de la dynastie actuelle de Suède, Bernadotte, et depuis son départ de cette ville en 1780, aucun membre de sa race n'avait visité le berceau de sa famille.

L'héritier présomptif du trône de Suède n'a pas oublié ses origines françaises, et samedi dernier, 9 novembre, il rendait visite à M. de Lagrèze, et, guidé par lui, il parcourait la ville, s'attachant surtout aux souvenirs de son bisaïeul. M. de Lagrèze lui a offert un livre qui a appartenu à Bernadotte, qui porte son nom, et qui est daté de 1780. C'est l'ouvrage de Bretonnier sur les questions de droit.

Après avoir visité le château où naquit Henri IV, le prince royal a visité la maison où naquit Bernadotte.

Le prince royal est allé aux environs de Pau, jusqu'à Jurançon, où il a fait visite au baron Bernadotte. Son Altesse Royale a pris ensuite la route de Toulon et Marseille pour se rendre en Italie.

MORT DE MIEROLAWSKI.—Paris, 25 novembre.—Le général Mierolawski vient de mourir. Il avait pris part à la révolution polonaise de 1848 et avait alors été condamné à mort; après un nouvel effort infructueux en 1863 en faveur de la délivrance de la Pologne, il s'était retiré à Paris où il vivait dans la solitude. Il était en relations suivies avec Garibaldi et Kossuth.

—Le journal de M. de La Valette, l'*Assemblée nationale*, consacre l'*erratum* suivant à une coquille dont il a été victime :

Nous avions dit que le traité de Berlin était un nid à procès. Dans notre copie, assez mauvaise ordinairement, l'r était sans doute sans crochet, l'e imparfaitement tracé et l'accent peu lisible, si bien que les compositeurs ont imprimé : *nid à puces*.

Le fait est que qualifier le traité de Berlin de "nid à puces" était raide de la part d'un journal grave.

—A la campagne, souvenir de l'Exposition :

Le Blaguephone.—Magine-te un cornoué acoustique q'tu t'mets comme ça à t'oreille; pi qu'on t'parle d'dans en anglais, en allemand, en portugal, en russe, etc., et qu'sitot ça s'traduit tout en français. C'est H'américain !

☞.—La Physiologie du Foie.—Le foie est le plus gros organe de sécrétion dans le corps humain, et la bile qu'il sécrète est plus facile à être détournée de ses propres voies que tout autre fluide animal. Heureusement pour les bilieux, il y a un moyen infaillible de soulagement, c'est l'usage des "Hostetter's Stomach Bitters," remède qui depuis plus d'un quart de siècle, opère des guérisons dans les cas mentionnés ci-dessus et aussi dans les fièvres, les frissons, la dyspepsie, les affections de boyaux et les désordres provenant d'une débilité nerveuse. C'est, en outre, un préventif contre les maux d'infection, protégeant des milliers de personnes qui demeurent dans des districts où règnent ces terribles fléaux. Comme remède adapté aux exigences médicales due [illegible] particulièrement désirable; et comme moyen de fortifier un système affaibli, il inspire une confiance générale, attendu qu'il ne manque jamais de produire un bon eff

Un fait étonnant.—Une grande proportion du peuple américain meurt aujourd'hui des effets de la dyspepsie ou du désordre du foie. Le résultat de ces maux sur des masses de gens intelligents est très alarmant. Il fait de la vie un fardeau au lieu d'une existence agréable et utile comme cela devrait être. Il n'y a pas de bonne raison pour cela, si vous voulez seulement mettre de côté les préjugés et le scepticisme, demandez l'avis des droguistes et de vos amis et essayez une bouteille de "Green's August Flower." Votre guérison sera certaine et prompte. Des millions de bouteilles de ce remède ont été données pour faire connaître les vertus, et les résultats ont été satisfaisants dans tous les cas. Vous pouvez acheter une bouteille pour essayer et elle ne vous coûtera que 10 cents. Trois doses suffiront pour soulager dans les plus mauvais cas. A vendre chez tous les droguistes dans tout continent occidental.

GARIDEL.—Décédé à New York City, le 22 novembre à 9 heures P. M., HENRY GARIDEL, âgé de 62 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 30 novembre à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la demeure de son fils, rue des Remparts No 208.

AVIS.

Pendant une brève absence de la ville que mes devoirs professionnels m'obligent de faire, mon fils, le Dr SIDNEY MERCIER, est chargé de ma clientèle, de mes consultations quotidiennes et de mes travaux de cabinet, rue Canal No 220, de midi à 2 heures.

ARMAND MERCIER, D. M.
30nov—2f Rue du Canal 106.

A LOUER.

UNE BELLE RÉSIDENCE, encoignure St-Claude et Kerlerec, réparée et peinte à neuf dedans et dehors. Prix modéré pour bon locataire. S'adresser rue Royale No. 30, entre Dumaine et Bienville, chez
30 nov—7f. SELLE & MALOCHÉE.

On demande

ON demande pension pour une dame et enfant de 9 ans.

S'adresser avec conditions, à A. M. boite 478 Poste. 30 Nov.—2f.

Sociedad Benéfica de Beneficencia.—Los miembros que componen esta Sociedad, se reunirán en asamblea general el DOMINGO, primero de Diciembre á las cuatro de la tarde en el local de la Logia Estrella Polar esquina Rampart y Kelerec, para proceder á las elecciones de los nuevos Dignatarios que deben de regirla en el año próximo.

De orden del Sr. Presidente,
G. SEGUI y GARONA, Secret.
29nov—2f

St-Bernard Steam Engine Fire Co. No 1.—REUNION REGULIERE MENSUELLE et TRIMESTRIELLE, LUNDI, 2 décembre 1878, à 7 heures précises du soir, à la Salle du Club St. Bernard.

Règlement d'arriérés.
Par ordre de J. N. AUGUSTIN, Président.
WM. LAMOTHE, Secrétaire. 29nov—2f

TAPIS.
ELKIN & CO.,

168........RUE DU CANAL........168

Ont de nouveaux genres de
TAPIS AXMINSTER,
VELOURS,
BRUXELLES et INGRAIN.
Venant d'être reçus de Liverpool :
TOILES CIRÉES ANGLAISES ET LENOLEUMS
Grande variété de RUGS et NATTES, à
TRÈS BAS PRIX.
29nov—3m

LE SOUSSIGNÉ, ayant acheté de M. EDWARD ALEIX tous ses droits, titre et intérêt dans l'établissement connu sous le nom de PHARMACIE CENTRALE, située au coin des rues Dumaine et Bourbon, suivant acte devant M. E. Triet, notaire, informe respectueusement les anciens patrons et le public en général, que les affaires seront continuées sous la direction de M. Edw. Aleix comme pharmacien qui y donnera toute son attention, et toutes les ordonnances et prescriptions de médecins seront promptement remplies avec un stock frais et complet.
T. E. WATERMAN.
Nlle-Orléans, 20 novembre 1878.

Prenant en considération ce qui précède, mes amis sont respectueusement invités à continuer leurs faveurs à la PHARMACIE CENTRALE où l'on me trouvera toujours disposé à rendre service dans l'intérêt de mon aide et de mon successeur.
[illegible]

MAISON DE CONFECTION

"Ne pouvant être surpassée par aucune autre en ville."

C. Lazard & Co.,

218, 215 et 217
RUE DE LA VIEILLE LEVEE,
Près de l'encoignure Dumaine.
EN FACE DU MARCHÉ FRANÇAIS

Viennent de recevoir leur immense stock de

VETEMENTS

Elégants et durables pour hommes, jeunes gens et enfants, confectionnés des meilleures étoffes, fabriqués et coupés selon les dernières modes, qu'ils offrent à leurs amis et clients aux prix les plus bas de toute la ville.

ASSORTIMENT SPLENDIDE DE

Pardessus.

Les parents trouveront qu'il est de leur avantage de visiter nos magasins pour acheter des vêtements d'enfants, attendu que nous avons l'assortiment le mieux choisi qu'on puisse voir.

PRIX TRES BAS,

ALLEZ CHEZ

C. LAZARD & CO.,

213, 215 et 217 Vieille Levée

Près de l'encoignure Dumaine.

En face du MARCHÉ FRANÇAIS

Vous y trouverez un bel assortiment de

Chapeaux et Casquettes,

Du dernier genre et à bas prix, pour hommes, jeunes gens et enfants.

NOTRE DÉPARTEMENT DE

FURNISHING GOODS

—POUR—

Hommes, jeunes gens et enfants, est entièrement renouvelé. On y trouve une grande variété de

Jacquettes tricotées, chemises,
Cravates, écharpes,
Mouchoirs,
Chemises de dessous,
Caleçons, poignets,
Cols, chaussettes, etc.

A

Meilleur Marché QUE JAMAIS.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs.

Nous avons aussi une grande collection de malles, valises, sacs, PARAPLUIES en soie et en coton, pour toutes les bourses.

Rappelez-vous que nous n'avons QU'UN SEUL PRIX, et que nous rembourserons l'argent quand les marchandises ne conviennent pas.

Notre département de mode est sous la surveillance de coupeurs de première classe.

La convenance est garantie. Venez sans délai. Nous invitons les marchands de la campagne à nous faire une visite.

C. LAZARD & CO.,
213, 215 et 217 rue de la Vieille-Levée,
Près de l'encoignure Dumaine,
En face du MARCHE FRANÇAIS
17 nov—1m

MODES PARISIENNES.

LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS
—EN—
CHAPEAUX, COIFFURES, PLUMES, ETC.
IMPORTÉES DE PARIS.

Les Dames sont respectueusement invitées à venir examiner mon assortiment avant de conclure leurs achats ailleurs.
23nov—15f Mme A. EMERY, 14 rue Chartres.

Mme E. TRIBOUT,
No. 90 RUE ROYALE.

VENANT d'arriver de FRANCE où elle est allée passer plusieurs mois à PARIS dans le seul but de se perfectionner si possible, et d'étudier les derniers genres de confections afin de pouvoir satisfaire sa nombreuse clientèle, et ayant visité les premiers ateliers de PARIS afin de se procurer les coupes les plus nouvelles, elle invite sa clientèle à venir les examiner. 9nov—1mPP

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

AVIS MENSUEL—NOVEMBRE 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Aubert (François)
Arnaud (Pierre Auguste)
Aimé
Adam (Jacques)
Betty (Charles)
Besnes (Emile Jean Marie)
Bonaventure dit Robert Dalbeau
Bodinet (Paul Jules)
Bernos (Jean Marie)
Besson (Gaston)
Braquet (Eugène)
Barthe (Jean)
Claverie (François)
Coulom (Pierre)
Cassinat (Pierre Abraham)
Cappot (Alexandre)
Colonnet (Edouard Louis)
Chassaan (Emma Vve Lesueur)
Clermont (René)
Chapelle (Joseph)
Chabaume (Marie Vve Corne)
Durand (Edouard)
Deneux (Ildefonse)
Dumas (Mr)
Duffourg (Bertrand)
Estevenet (Jean Marie Louis)
Foulhouse
Fois (Elvina)
Grossiman (Pierre)
Grainderge Toussaint (Manuel)
Gerardi (Mme Née Gordon)
Hannant (Joseph)
Jaubert (Casimir)
Lafort (Gustave)
Lefevre (Paul)
Lacouture (Jean Marie)
Lafort (Pierre Jacques)
Landriau (Louis)
Lecombe Me
Lebourrour (Pierre Adolphe)
Muckenstarin
Mège
Mesvier
Miral (Antoine dit Jouannaud)
Martin (André)
Pajols (Auguste)
Poisson (Julien)
Pasquereaux (Angèle)
Saunier (Gaston)
Schnegg (Charles Ibernal)
Teujas (Timothée)
Tanguy (Jean Marie)
Touzou (Etienne Louis)
Vidal (Charles)
Vigneville (Jean Marie)

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Gérant du Consulat,
LEON BELLAGUET.
28 nov

MAGASIN DE MUSIQUE DE GRUNEWALD,

Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde, QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE

PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,

PIANOS DONT PLUS DE 67.000 ont été faits et se vendent. C'est le nombre le plus considérable qu'ait atteint une maison quelconque, ce qui démontre clairement LA POPULARITÉ DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.

Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement, de la fabrique. Aucun établissement du Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de l'agence GRUNEWALD. Qu'on se tienne donc en garde contre les imitations.

GRUNEWALD est également agent-général pour la vente des PIANOS [illegible]

NOS STEINWAY DOUBLE VICTORIAS qui surpassent TOUS LES AUTRES; pour la vente des pianos si recherchés, de KNABE, HAINES ET FISHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant.

ORGUES des meilleures maisons.—Importateur de tout ce qui se rattache à la musique. VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

S'adresser à Louis Grunewald, Au Grunewald Hall, No 14 à 22 de la rue Baronne.

AVIS AUX COMMERÇANTS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.

La maison C. JAUBERT & CO., 20 rue de CHARTRES, près Canal, reçoit en ce moment un IMMENSE STOCK DE DRY GOODS, acheté aux dernières grandes ventes d'encan de New-York, qui sera vendu à un prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE.

L'assortiment est des plus variés et des plus nouveaux de la saison.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA APPORTÉE AUX ORDRES DE LA CAMPAGNE.

ESCOMPTE LIBÉRAL AUX ACHETEURS POUR DU COMPTANT OU A COURT TERME.

19nov—1m

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Our Own Louisiana Aromatic Bitters, 50 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nlle-Orléans.
17 mai 78.—1 an.

PHARMACIE DUCONGÉ,

30........RUE DE CHARTRES........30
NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHÉ,
SUCCESSEUR.

LES personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'on trouve généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Ducongé. Agence pour la vente de Willcox's Dysentery Remedy.

1er sept.—1 an.

NOUVEAU STOCK DE WALSHE,

Le tout acheté et reçu depuis la fin de l'épidémie de fièvre jaune.

CHEMISES de DESSOUS d'hiver, de 50 et 75 cents à $2 pièce.

CALEÇONS D'HIVER de toutes les fabriques, aux mêmes prix.

DEMI-CHAUSSETTES ANGLAISES de COTON, $3, $3.50 et $4 la douzaine.

DEMI-CHAUSSETTES MERINOS ANGLAIS, aux mêmes prix.

CHEMISES BLANCHES de TOILETTE, $1, $1.25 à $2 pièce.

CHEMISES EN COULEUR ÉLÉGANTES aux mêmes prix.

Les prix ci-dessus mentionnés sont pour des Articles bien confectionnés et nouveaux, Jolis et attrayants.

Assortiment complet de bonneterie de Cartwright & Warner et Wrighter & Wrighter.

Les plus récentes marchandises et les soieries les plus nouvelles en Cravates fashionables, déballées dernièrement. Tout article faisant proprement partie d'un assortiment supérieur

d'Articles de toilette pour Hommes, peut toujours être acheté et à des prix modiques, à l'établissement de

E. T. WALSHE,
110 RUE DU CANAL.

P. S.—LUNDI prochain, 25 novembre, le département de vêtements pour jeunes gens et enfants sera rouvert et se composera d'un stock nouveau et choisi. 24nov—au 31déc

J. LEVOIS
126, RUE DU CANAL

A reçu par le steamer Hanover et ouvrira Lundi, 25 du courant, son fonds de SOIERIES d'automne et d'hiver comprenant un grand assortiment de

SOIERIES NOIRES GLACÉES ET GROS GRAIN.

SOIERIES DE COULEUR DANS TOUTES LES NUANCES LES PLUS NOUVELLES.

SOIERIES DE COULEUR POUR GARNITURES.

SOIERIES TULLES, POUDRE DE RIZ.
SOIERIES TULLES FAÇONNÉS.

—AUSSI—

Un choix du dernier genre de FRANGES DE SOIE et GALONS, PLISSÉS, DENTELLES, VALENCIENNES, BRETAGNE, ETC.......
ETOFFES EN LAINE FANTAISIE POUR ROBES.
MANTEAUX DE DRAPS FRANÇAIS, Etc.
13 oct

Avis important pour les propriétaires qui n'ont pas payé leurs taxes de dessèchement.—La 5me Cour de District a annoncé par la voie de la presse que dans les 30 jours à partir du 10 novembre 1878 les contribuables ayant des propriétés situées dans le Deuxième District de dessèchement, devront donner les raisons pour lesquelles les jugements rendus en vertu des assessements ne seraient pas homologués, et les contribuables condamnés à payer les taxes susnommées.

(N. B.—Le Second District de dessèchement comprend Carrollton et toute cette partie de la ville de la Nouvelle Orléans, au-dessus de la rue Julia jusqu'à la paroisse Jefferson.)

Les personnes qui désirent combiner leurs efforts pour faire échouer ces poursuites sont invitées à se rendre au bureau du soussigné.

E. A. PEYROUX, notaire,
24 nov—7f Passage de la Bourse 23.

Banque du Sud.—Nouvelle-Orléans, 27 novembre 1878.—L'élection des Directeurs de cette banque pour le service de l'année suivante aura lieu dans les bureaux de la banque, de midi à 1 heure, le 11 décembre 1878.

27 nov—jusq date J. GARR, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la N. O.—No 27 rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, le 27 Novembre 1878.—L'élection annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu LUNDI 9 décembre 1878, de midi à 2 heures, au bureau de la compagnie, No 27 rue du Camp.

27 nov—jusq date LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Charbon -- Pittsburg -- Charbon.
W. G. COYLE & CO.

35........CARONDELET........35
COIN GRAVIER.

COAL CHARBON PITTSBURG ET CANNEL DE LA VIRGINIE.

—AUSSI—

Anthracite en blocs, et en morceaux de la grosseur d'un œuf ou d'une châtaigne.

Livré aux plus bas prix du marché.
28 Nov—3m

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 29 nov. CLASSE NO 284.
Tirage de 4 heures P. M.

7	9	45	62	1	75	67	17	63	53	21	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 29 nov. 1878—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIE,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos cercles.

PEINTURE-PORTRAITS.

JE suis prêt à peindre, d'après nature, ou d'après photographies de personnes décédées, aux prix ci-dessous :

Portraits (buste) tête grandeur naturelle à $75, $100 et $150.

J'appelle respectueusement l'attention des planteurs et résidents des campagnes.

Je puis remplir leurs ordres à leur complète satisfaction, en recevant avec une photographie, la description exacte de la personne.

Parfaite ressemblance et élégant fini artistique seront garantis.

Pour exécuter un travail de plusieurs portraits, groupe de familles, ou vues d'habitations, je me transporterai sur les lieux.

J. GENIN.
150 rue du Canal.
24 nov—7f. NOUVELLE-ORLEANS.

LEÇONS D'ESPAGNOL.

MLLE BELEN DE MIRANDA donne des leçons d'Espagnol à domicile ou chez elle, rue Magazine No 518. 29 nov—15f

POUR DES ÉPICERIES
—DE—
PREMIÈRE QUALITÉ, VINS, LIQUEURS, &c.

Les familles et autres personnes ayant besoin

D'ARTICLES DE CHOIX,

trouveront de leur avantage à s'adresser à

F. P. SALA,

27......RUE BOURBON......27

Ordres remplis avec soins et promptitude et marchandises livrées à domicile dans toutes les parties de la ville, libres de frais.
24nov—3m

LIQUORISTE ! !

ON demande un ouvrier liquoriste de première classe. Les meilleures références exigées. S'adresser à P. O. Box No 1516.
28 nov.—3f

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Moreau. 24 nov

TAPIS, TAPIS,

Velours, Bruxelles, Ingrains, Wiltons Axminsters.

A. Brousseau & Son

17........CHARTRES........17

REÇOIVENT toutes les semaines par steamers les dernières nouveautés et les plus beaux modèles en fait de tapis anglais et américains. Ils les vendent AUX PRIX LES PLUS BAS QUI AIENT JAMAIS ÉTÉ CONNUS à la Nlle-Orléans.—Venez examiner le stock.
23 nov

AUX FAMILLES.
LE MALAKOFF BITTERS,

se trouve en vente chez les principaux pharmaciens de cette ville et [illegible] familles, [illegible] spécialement destiné aux [illegible] propriétés décrites que possède ce Bitter.

Propriétaire Alph. WALZ,
31 mars 26 rue Conti.

DÉBALLAGE DE NOUVELLES CHAUSSURES

A partir de MARDI 11 Nov. 1878,

On déballera d'immenses quantités de chaussures des derniers genres, fabriquées sur commande à Philadelphie, sur les nouveaux patrons français à

L'ÉTOILE ROUGE

VOYEZ LA LISTE DE NOS NOUVEAUX SOULIERS :

LA PARISIENNE.
PREMIER ENVOI.
L'ELDORADO.
LA MARJOLAINE.
BATACLAN ! !
LE MIRONTON.
LA GRANDE VOGUE DE PARIS :
BÉBÉ,

Article très gentil pour jeunes garçons.

Nos nouveaux articles pour bals :

LA PRINCESSE, coupe nouvelle, en chevreau blanc.

LA VALSEUSE, talon élégant avec devant de pied travaillé.

L'ESPAGNOLETTE, botte pour dames, première qualité de chevreau, $4.50 la paire, seulement.

Et grand nombre d'autres genres entièrement nouveaux trop longs à énumérer ici; mais une visite à notre établissement donnera une meilleure idée de ce qu'est notre assortiment.

AUX MESSIEURS.

L'agrandissement que vient de subir l'ETOILE ROUGE est un nouveau point de départ dans le détail de la chaussure pour hommes, un département choisi sera réservé spécialement pour ce genre.

Nous déballerons CETTE SEMAINE une nouvelle ligne de CHAUSSURES POUR HOMMES, telles que :

Bottines cousues, genre anglais.
Bottines unies.
Bottines avec tiges en couleur.
Bottes en veau à box-toe.
Bottes en veau, genre uni.
Bottines à doubles semelles, dites Tap soles.

$2 50.
$2 50.
$2 50.

A ce prix nous vendons de MAGNIFIQUES BOTTINES CREOLES.

PRIX NOUVEAUX.

	la paire.
BOTTINES pour garçons (Box-toe)........	$1 60 et $1 25
BOTTINES pour garçons, qualité garantie........	$1 50
BOTTES CLAQUÉES pour dames........	$1 00, 1 25, 1 50
BALMORALS en peau pour dames (cousus)........	$1 00, 1 25, 1 50
BRODEQUINS à talon pour enfants........	50, 65, 75, $1 00
BOTTES en peau, pour fillettes........	$1 25 et $1 50
BOTTES CLAQUÉES pour fillettes, depuis........	$1 50
PANTOUFLES en prunelle (dames)........	25 cts
BRODEQUINS pour bébés........	25 cts

BONNE AFFAIRE!

Nous avons en main UN IMMENSE LOT de Pantoufles à talons pour dames à

50 sous la paire

CAOUTCHOUCS !
CAOUTCHOUCS !
Pour Dames, à
40 et 50 sous

CHAUSSURE FINE en grande quantité, en tout genre et à tous prix,

POUR DAMES, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Afin d'assurer une entière satisfaction au public,

A L'ETOILE ROUGE ON REND L'ARGENT POUR TOUT SOULIER QUI AVANT USAGE A CESSÉ DE PLAIRE.

Nos Catalogues

sont expédiés sur demande dans toutes les parties du pays; avec ces catalogues on est tout de suite au courant du véritable prix de la chaussure.

L'étranger

ne paie pas plus cher nous qu'un habitué, attendu que nos articles sont tous marqués en chiffres connus et que nous ne vendons qu'à PRIX FIXE.

Pour du bon, du beau et du bon marché,

ALLEZ A

L'ETOILE ROUGE

Coin DOUANE et BOURBON,
A UNE RUE DE CANAL.
ARTHUR DUPRÉ
Propriétaire.
10 nov